de perceptible, au delà de la science purement matérielle. Ce n'est pas un Père de l'Eglise ni un philosophe que je vais vous citer ; ce n'est, rassurez-vous, ni un théologien ni un métaphysicien ; ni saint Augustin ni Platon. C'est tout simplement l'homme du peuple, le comédien, mais aussi le grand penseur, Shakspeare. Vous vous rappelez ce mot : « Il y a plus de choses au ciel et sur la terre, Horatio, que ne peut en rêver votre philosophie, » à plus forte raison votre biologie et votre phynologie. L'imagination, la raison même, ne sont pas si courtes que la science. Cette vérité impalpable qui ne se révèle pas dans le laboratoire du chimiste, cette inconnue qui disparaît au fond des alambics et se cache hors de la portée des télescopes, cet *x* qu'aucune recherche expérimentale ne parviendra à dégager ; nous, plébéiens de la science, nous la connaissons et nous l'appellons Dieu !

Plébéiens de la science ! Mais pourquoi prononcer ce mot ? Est-ce que parmi ces intelligences que l'on juge inférieures, il ne faut pas compter les plus illustres savants des siècles passés, Newton, Euler, Leibnitz, Descartes, Pascal, Linné ; et les plus illustres aussi de notre siècle, Cuvier, Ampère, Biot, Blainville, Flourens, Récamier, et tant d'autres qui sont encore au milieu de nous et dont les noms, que je ne dois pas prononcer, retentissent encore sous ces voûtes ? •

Je ne rappellerai qu'en passant une absence, je ne veux pas dire une retraite, objet pour moi d'un regret personnel que mon cœur d'ami ne saurait taire. Mais laissez-moi vous le dire, monsieur. Ce n'est pas seulement ici un académicien qui répond à un académicien ; c'est une âme sincère qui parle à une âme sincère ; elle a besoin de s'expliquer et elle est sûre qu'elle n'offense pas. Vous avez cru que la science, c'est-à-dire la science des faits, la science des choses visibles, devait suffire à l'humanité ; vous avez interdit à l'homme d'aller au-delà.

Ce travail naturel et logique qui des choses visibles s'élève aux choses invisibles et qui est le labeur propre et la plus haute mission de notre raison, avec un stoïcisme impitoyable, vous avez cru devoir le supprimer ; vous avez mis en interdit l'intelligence humains. Mais, soyez-en sûr, monsieur, pour le bonheur de l'humanité, vous ne la déferez point ni ne la referez. L'humanité restera avec ses instincts qui ont besoin de la terre, mais qui ont besoin aussi d'autre chose que de la terre. La science strictement bornée à l'élément matériel, cette science toute sèche qui étudie les faits sans remonter à la cause suprême, ne suffira jamais à contenter l'humanité.

Il faut à l'homme un autre exercice et une autre satisfaction pour sa raison, d'autres consolations pour sa vie, d'autres espérances pour ses douleurs, d'autres fleurs pour honorer le tombeau de ses pères, d'autres chants à chanter sur le berceau de ses petits enfants. Il l'a bien éprouvé, celui-là même que vous appelez votre maître et dont vous avez écrit l'éloge (il faut que votre modestie me permette de vous dire que je mets le panégyriste bien au-dessus du héros) ; Auguste Comte a éprouvé, dans la dernière période de sa vie, ce que vous appelez une réaction mystique, étrange et confuse, il est vrai, où il se faisait grand-prêtre, célébrait un culte (un culte sans Dieu !) et passait des jours à lire, en même temps que les œuvres de certains poëtes favoris, l'*Imitation de Jésus-Christ*.

Non, ce n'est pas un modeste écrivain comme moi, c'est toute la science d'autrefois et la science d'aujourd'hui, qui, par ses noms les plus glorieux, proteste contre la science d'Auguste Comte.

Vous terminez, monsieur, par un souvenir patriotique des malheurs de notre France. Il y a vingt-deux ans, à une époque déjà bien troublée, de généreuses illusions remplissaient votre âme. Vous voyiez alors, dans un avenir peu éloigné, la guerre rendue presque impossible, les armées réduites à quelques volontaires, les révolutions devenant de plus en plus clémentes et magnanimes, la destinée des nations confiée sans péril aux prolétaires des grandes cités; les barbares du Nord seuls vous inquiétaient, mais vous comptiez pour les repousser sur l'alliance de la France, de l'Italie et l'Allemagne. Noble confiance que, même avant nos derniers malheurs, vous avez été amené à rétracter ! Le progrès du siècle, hélas ! n'a rendu ni la guerre moins inévitable, ni la force militaire moins écrasante, ni les révolutions plus miséricordieuses, ni les prolétaires parisiens plus capables de gouverner la France, ni enfin l'Allemagne plus amie, ni l'Italie plus reconnaissante.

Mais, sans nous arrêter à ce qui nous attriste et nous abat, pensons aussi à ce qui nous honore et nous relève. L'énumération pourra en être longue; mais votre patriotisme ne s'en plaindra pas. Un certain jour vous avez adopté un mot que notre dictionnaire n'accepte pas; comme philologues nous l'aimons peu, comme moralistes nous ne pouvons nous empêcher de l'aimer. C'est le mot d'*altruisme*, opposé au mot d'*égoïsme*, et que du reste on peut traduire par les mots de dévouement et de charité. Ces *altruistes*, ces hommes dévoués, ces âmes charitables, grâce à Dieu, ne manqueront jamais à notre pays.

Notre armée en a eu par milliers ; vieux soldats à qui le péril de la patrie avait rendu leur épée ; jeunes volontaires devenus soldats pour un jour, le jour du combat et de la mort ; et je sais telle école qui a pu remplir tout un volume des noms de ces jeunes élèves morts au champ d'honneur. Telles étaient aussi ces nobles victimes, récompensées d'une vie de dévouement par la captivité et l'assassinat, ces soldats, ces gendarmes, ces prêtres, ces dominicains, ces jésuites (j'aime à appeler les choses et les hommes par leur nom), ce pontife et ce chef de la magistrature qui, marchant à la mort appuyés l'un sur l'autre, étaient comme un emblème de l'alliance entre la patrie et l'Eglise.

Tel a été d'ailleurs ce généreux Henri de l'Espée, rencontrant la mort dans la cité à laquelle il allait porter son dévouement. Tels sont encore ces Frères des Ecoles chrétiennes, courageux infirmiers auxquels, après avoir parcouru la longue liste des dévouements civiques, l'Académie a tout d'une voix décerné la palme du dévouement, instituteurs consciencieux et intelligents, auxquels vous, monsieur, vous avez si noblement rendu une justice dont nous vous remercions.

Tels sont aussi ces jeunes officiers qui versaient hier leur sang pour le pays et aujourd'hui vont consoler, instruire, encourager l'ouvrier et le pauvre ; et enfin ces modestes lauréats qu'ici, au nom de M. Montyon, nous couronnons chaque année avec tant de joie, ces humbles servantes, ces obscures chrétiennes, ces pauvres, bienfaiteurs des pauvres. Je dois l'avouer, ce n'est pas la philosophie positive qui a inspiré leur dévouement, pas plus qu'elle n'a inspiré cet humble caporal qui, tombant sur le champ de bataille, dit à son camarade : « Je vais au ciel, prie pour moi, je prierai pour toi. » Non, ils ont puisé leur dévouement à une source plus haute, j'ajoute, plus vraie; mais vous ne les en aimez pas moins, Monsieur, j'en suis sûr.

Je sais qu'ici vous serez de mon avis. Il s'agit de générosité et de patriotisme. Assez de voix s'élèvent pour nous rabaisser; assez de passions infimes nous font redescendre vers la terre; assez d'humiliations et de doutes nous ont énervés ; assez de rancunes non satisfaites, de triomphantes ironies, de dédaigneuses curiosités poursuivent au dehors notre pauvre France ; assez de passions haineuses et cupides la déchirent au dedans. Laissons cela, aimons tout ce qui peut nous ennoblir et nous relever. Ne craignons pas que notre horizon soit trop vaste, notre ciel trop lumineux et trop pur. Mettons bien haut notre amour, notre culte, notre Dieu, afin de forcer notre cœur à s'élever et à s'ouvrir. De trop de côtés, on nous dit : les cœurs en bas : *Corda deorsum* ! Aimons toutes les voix qui nous disent : *Sursum corda*, les cœurs en haut.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.)

Paris, 5 juin 1873.

Les députés conservateurs, de retour à Paris et à Versailles, rapportent des départements les impressions les plus favorables au sujet de l'exécution si habilement et si énergiquement faite de M. Thiers. Les premiers actes et le langage du gouvernement ont déjà produit d'excellents résultats. Mais les députés ajoutent que l'opinion conservatrice demande au maréchal de Mac-Mahon et aux ministres de ne pas s'endormir dans leur succès, car M. Thiers, ses agents et les radicaux, tout en ayant l'air de faire les morts, continuent leur propagande et préparent leur revanche. Ils comptent beaucoup sur les fonctionnaires administratifs et judiciaires. Il faut donc poursuivre les opérations commencées. Il y a encore, dans certaines grandes villes, des préfets trop complaisants pour les radicaux et trop pleins de ménagements pour des présidents de conseils généraux connus par leurs affinités démagogiques, quoique ces présidents millionnaires possèdent hôtel à la ville et château à la campagne. Il importe, avant tout, qu'une entente complète existe entre les fonctionnaires administratifs et judiciaires et les autorités militaires. A ces conditions seulement, sera accomplie l'œuvre réparatrice signalée par la circulaire du ministre de l'intérieur.

On assure que les grandes puissances, tout en reconnaissant le changement qui s'est opéré dans le pouvoir exécutif en France, se sont réservé le droit, si les mêmes circonstances se représentaient, d'examiner la personne qui viendrait à être placée à la tête des affaires de notre pays. Cette réserve s'applique évidemment à l'éventualité de l'arrivée au pouvoir d'un Gambetta ou d'un Barodet quelconque. Voilà un argument puissant en faveur du principe de l'hérédité monarchique, car il ne viendrait jamais à l'idée d'aucune puissance de faire une réserve contre l'avènement de l'héritier légitime d'un souverain.

On assure que le maréchal de Mac-Mahon a signé, ce matin, le décret qui nomme le général Chanzy gouverneur général de l'Algérie avec pleins pouvoirs civils et militaires et le commandement en chef de l'armée. Nous allons juger de la véritable capacité de ce général et s'il saura relever notre colonie.

Les journaux avaient prématurément annoncé l'arrivée du prince Napoléon à Paris ; il ne s'y trouve que depuis ce matin, débarqué du train de Genève. On ignore s'il compte faire un long séjour ici. Dans tous les cas, ce prince n'est pas dangereux, et le gouvernement fera bien de ne pas s'inquiéter de sa présence.

Mademoiselle Cora Pearl est aussi arrivée de Genève il y a peu de jours.

Les pèlerinages de N.-D. de Chartres se sont accomplis avec une pompe et une joie incroyables. De mémoire d'homme, la capitale de la Beauce n'avait été le théâtre d'une pareille solennité. On n'évalue pas à moins de 60 à 80,000 le nombre de ses pieux visiteurs. Ce qui a surtout frappé la foule, ce sont les 130 députés et les 60 officiers de tout grade qui ont pris une part publique au pèlerinage. La plupart ont communié. Douze évêques ont donné la bénédiction papale aux fidèles. Le *Courrier d'Eure-et-Loire* a parfaitement caractérisé cette manifestation de la foi populaire en disant que c'était un acte. Quelques voix discordantes ont essayé de troubler le mouvement d'enthousiasme qui accueillit le pèlerinage national. M. Fr. Sarcey a publié dans le *XIXe siècle* trois articles sémillants tout émaillés de plaisanteries équivoques et d'anecdotes controuvées. Mais il a été relevé de main de maître, par M. Léonce de la Rallaye, rédacteur en chef du *Courrier d'Eure-et-Loire*, dans une réponse qui a été remarquée. On a fait plus et mieux : M. Barrier, vicaire-général, président du comité du pèlerinage, a dénoncé la fausseté de certains commérages rapportés par M. Sarcey.

La lettre de M. l'abbé Barrier a été publiée par le *Courrier d'Eure-et-Loire*. Nous croyons utile de reproduire ce document pour montrer jusqu'où peut aller l'audace et la crédulité de certains esprits.

« Monsieur le Rédacteur,

» Je n'ai point à relever vos appréciations sur l'esprit chartrain, sur notre pèlerinage, sur nos cérémonies religieuses, sur les bénédictions de nos évêques, sur nos prétendus bénéfices, etc. etc. Libre à vous d'en penser ce que bon vous semblera. Je vous avoue même que vos insultes plus ou moins grossières nous touchent assez peu.

» Mais ce qui ne saurait vous être permis, c'est de ramasser dans la rue je ne sais quels propos calomnieux, pour les servir à titre d'épisodes à vos lecteurs et tromper ainsi leur bonne foi. C'est pourquoi je crois nécessaire de rectifier au moins quelques lignes de vos assertions.

» Il est faux : 1° Que jamais, dans aucune circonstance, on ait chassé de l'église les personnes étrangères à tel ou tel pèlerinage ;

» Il est faux : 2° Qu'aucun prédicateur ait accusé les habitants des villes d'être des Communards ou des Révolutionnaires ;

» Il est faux : 3° Qu'aucun ouvrier ait protesté publiquement et qu'il ait été jeté hors de l'église pour ce fait et cité devant la police correctionnelle ;

» Il est faux : 4° Qu'on se soit hâté d'étouffer l'affaire, par la raison qu'il n'y a eu aucune affaire à étouffer.

» Si, comme vous le dites, vous êtes venu à Chartres, (j'en doute, tant votre récit sur tous les points est entâché d'inexactitude) vous avez pu constater *de visu* l'ordre et le calme qui n'ont cessé d'y régner pendant les journées des 27 et 28 mai. Laissez-moi ajouter qu'il en a été de même pendant toute la durée du mois.

» Si les Chartrains ne sont pas mystiques, ils ont du moins le bon goût de se montrer dignes et honnêtes. Quant à vos insinuations, à l'endroit de notre vénérable évêque, elles ne sauraient l'atteindre.

» Pour être dans le vrai, il faut prendre le contre-pied de ce que vous avez avancé.

» Je compte, Monsieur, sur votre loyauté pour publier intégralement ces rectifications dans votre plus prochain numéro.

» Votre très-humble serviteur,

» BARRIER,

» *Vicaire-général, président du Comité de pèlerinage.* »

DE SAINT-CHÉRON.

La Chambre de commerce de Tourcoing nous communique le document suivant :

A Monsieur le Président et à Messieurs les membres de la Commission parlementaire chargée de l'examen des traités de commerce.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous adresser la délibération que vous avez bien voulu nous demander concernant les traités de commerce projetés avec la Grande-Bretagne et la Belgique.

Le nouveau régime commercial brusquement inauguré en 1860 avait troublé profondément les conditions habituelles et commerciales de notre circonscription. Adonné depuis longtemps au peignage et à la filature des laines longues et communes, nécessaires à la fabrication des tissus dits mélangés, Tourcoing s'était trouvé directement atteint et plus d'une de ses industries avait dû s'incliner devant la concurrence étrangère. Cependant, grâce à sa facilité de transformation, à son énergie, à sa vitalité, à un outillage perfectionné et dispendieux, notre centre industriel essaya d'atténuer les effets désastreux d'une telle perturbation, en détournant son activité vers d'autres genres dans lesquels il ne devait plus rencontrer une lutte inégale.

Nous ne serions pas vrais, si nous disions que nous avons complètement échoué.

Deux circonstances nous ont du reste puissamment aidés. D'abord, la crise cotonnière, en donnant aux lainages une faveur inespérée, puis l'accroissement subit et considérable de la production des laines de l'Australie et de la Plata, en venant jeter une grande abondance de matières premières sur notre place, alors que nous débutions avec succès dans cet article, comme peignage surtout ; et en nous créant une position avantageuse d'intermédiaire entre les marchés de Londres et d'Anvers et la fabrique allemande, intermédiaire auquel l'Allemagne tend de plus en plus à se soustraire.

Mais est-ce dire pour cela que si nos intérêts avaient été sagement ménagés, nous n'aurions pas pu, tout en abordant le travail de la laine mérinos, conserver et accroître les éléments de prospérité que nous offrait notre ancienne fabrication, qui s'adresse à la consommation des masses, qui est susceptible d'un développement immense, et qui a été accaparée par Bradford, même pour l'approvisionnement de notre propre marché ? Nous croyons au contraire que nous pouvions mener de front ces deux branches d'industrie et doubler ainsi notre importance. Tandis que nous avons dû rejeter sur une spécialité essentiellement française et forcer les centres industriels de Reims, St-Quentin, Fourmies, Le Câteau, etc., à nous faire une place dans leur commerce séculaire. Plus d'une fois nous avons fait entendre nos protestations, et dans la dernière enquête économique, nous avons eu occasion de démontrer combien nos intérêts avaient été sacrifiés, combien était illusoire cette protection qui était censée nous abriter et dont le laisser-aller seul des douanes nous enlevait la meilleure part.

C'est dans cette situation que sous prétextes de mesures fiscales, un renouvellement de traités de commerce avec l'Angleterre et la Belgique s'opérait en prenant pour bases les anciens tarifs augmentés proportionnellement (ce que nous contestons) des droits d'entrée afférents aux matières premières.

Si cette proportion était réelle, si ces droits devaient vraiment rétablir notre situation financière en offrant le rendement qu'on en attend (ce dont nous doutons aussi), nous n'aurions à la rigueur qu'à nous résigner patriotiquement jusqu'à ce que l'échéance des divers traités qui nous lient encore vis-à-vis des autres puissances nous ait permis de reprendre notre liberté d'action. Mais les droits soi-disant compensateurs sont sensiblement inférieurs à ceux qui seront exigés à l'entrée des matières brutes. De plus nul compte n'a été tenu de ce que nous appellerons les charges indirectes résultant de la plus grande cherté des huiles, des métaux, des cuirs, des matières tinctoriales, etc., qui augmente le prix de revient; sans oublier le renchérissement des choses nécessaires à la vie et à l'aggravation des impôts qui élèvent le taux de la main d'œuvre.

En second lieu, le rendement général des droits d'entrée, déduction faite des drawbacks, est encore très-problématique et subordonné, dans tous les cas, au bon vouloir des puissances avec lesquelles nous sommes encore liés.

A un autre point de vue, nous trouvons la mesure inapplicable et nous croyons pouvoir dire que le Gouvernement ne semble pas s'être rendu suffisamment compte des difficultés d'exécution qu'elle comporte dans un centre lainier comme le nôtre. En 1872, les arrivages de laines brutes à notre gare se sont élevés à 32,000 tonnes soit au tiers de l'importation totale des laines en France ou la moitié de la production lainière indigène.

Nous retenons un instant votre attention sur ces chiffres, parce qu'ils donnent d'abord la mesure de notre importance commerciale et doivent ensuite, il nous semble, accorder un certain crédit à notre opinion. Les provenances, les qualités, le degré de suint, varient à l'infini. L'Angleterre, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Russie l'Espagne, l'Italie, etc., c'est-à-dire toute l'Europe; l'Afrique, le Levant, les Indes, l'Australie, la Plata, le Chili, en un mot, le monde entier, nous envoient leurs laines. Autant de pays, autant de sortes; et encore dans chaque contrée y a-t-il des subdivisions. N'est-il pas évident qu'un classement équitable est une impossibilité ? Nos praticiens les plus expérimentés se déclaraient incompétents, à plus forte raison le douanier. N'y voit-on pas aussi une source continuelle de tracas, d'ennuis, de luttes ?

Si maintenant nous examinons les traités dans leurs détails, nous y retrouvons les mêmes lacunes et nous pourrions dire les mêmes injustices qui ont fait l'objet de nos déclarations sous le régime impérial.

Un seul exemple : Nous importons d'Anvers une laine de Buénos-Ayres suint deuxième catégorie, au droit d'entrée de 5 francs par 100 kilog. Cette laine destinée à du fil cardé 20 mille mètres se lave, s'écharbonne, se file, dégraisse et finalement se réduit à 25 p. 0/0 de son poids primitif. Ce fil représente donc effectivement 20 francs de droit d'entrée par 100 kilog. Quel est son droit compensateur ? 12 francs 25 centimes. L'éclat serait encore bien plus grand si nous considérons une laine plus fine de la catégorie de 7 francs qui peut parfaitement se destiner au même emploi et ne différerait guère de rendement.

Nous avons pris à dessein cet exemple parce qu'il nous fournit en même temps une preuve du peu de souci qu'on a pris de nos intérêts dans l'élaboration des traités de 1860, insouciance dont les traités projetés se ressentent encore, à titre de concessions acquises. On a subi les conséquences du faux point de départ suivant : que la valeur d'un fil est proportionnelle à son numéro. Or, en cardé et pour la draperie notamment, de gros numéros se font avec des fines laines. Le 20 mille mètres cité plus haut paiera dans le traité anglais un droit protecteur de 20 centimes au kilog., c'est-à-dire quelques centimes de plus que la surtaxe de pavillon prélevée sur le but. Dans le traité belge, grâce à des réclamations pressantes, nous avons obtenu un relèvement insignifiant de 5 centimes au kilog. qui n'empêchera en rien la continuation de l'importation des fils de Verviers.

Que se passe-t-il au contraire si la même laine prise comme type (Buénos-Ayres suint deuxième catégorie) est destinée au peigne et à devenir un fil peigné 50 mille mètres, numéro relativement peu élevé ? Le droit protecteur est de 45 centimes au kilog. Et pourtant ce fil peigné 50 mille mètres ne vaut pas plus que le fil cardé 20 mille mètres fait avec la même laine, et la façon de filature de ce dernier coûte presqu'autant que les façons réunies de peignage et de filature du premier. Aussi, d'un côté, absence de protection et abandon de notre marché aux Verviétois qui alimentent à leur aise nos fabricants; de l'autre, tarifs relativement plus élevés surtout pour les très-hauts numéros, combinaisons que les Anglais et les Belges ont dû accorder sans peine et inspirer probablement, ne faisant pas ce genre, en retour des concessions faites sur les bas numéros qui les intéressaient davantage.

Nous laisserons à Roubaix, avec qui nous avons des relations étroites et de nombreux intérêts communs, le soin de vous entretenir des tissus de laine dits mélangés. Nous appuyons vivement les représentations faites à leur sujet par la Chambre de commerce de cette ville. Le 1/2 p. 0/0 *ad valorem* alloué comme droit compensateurs nous paraît à peine compenser les charges indirectes. Ici encore nous relèverons les funestes conséquences d'une erreur érigée en principes, à savoir que le rendement d'une laine est en raison inverse de sa finesse, et la prédominance visible de l'avis des commissaires anglais ayant dû, à notre grand détriment, assimiler nos tissus mélangés aux leurs, qui sont presqu'exclusivement fabriqués avec leurs laines indigènes, bien lavées à dos et d'un rendement exceptionnel. Cette erreur préjudiable au tissu mélangé, qui se compose généralement de laine commune autre que la laine anglaise et à petit rendement, frappe encore bien plus le tissu commun, comme le tapis, dont nous avons un groupe important de fabricants.

La filature de coton de notre contrée, déjà si éprouvée par le traité de 1860 et qui pouvait espérer, après l'enquête de 1870 qu'il serait enfin fait droit à ses légitimes réclamations, ne se trouve pas davantage épargnée dans les nouveaux traités projetés.

Quelques chiffres établiront facilement l'insuffisance des droits proposés à l'entrée des produits similaires anglais et belges pour compenser l'impôt que l'industrie française devra payer sur le coton brut.

Prenons comme point de comparaison une filature de vingt mille broches qui produit constamment le n° 40 mille mètres.

(*La suite à demain*)

ROUBAIX -- TOURCOING
ET LE NORD DE LA FRANCE

Par décrets insérés au *Journal officiel* d'aujourd'hui sont nommés membres du Conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie :

Section de l'industrie: MM. Kolb-Bernard et Leurent, députés de l'Assemblée nationale; M. le président de la Chambre de commerce de Roubaix.

Nous donnerons demain la composition complète de ce conseil et le rapport adressé au président de la République par M. le ministre de l'agriculture et du commerce.

—

M. Froissart, procureur de la République près le siège du Havre, est nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Lille, en remplacement M. Robinet de Cléry, qui a été nommé procureur général.

—

Nous lisons dans le Bulletin des actes de la préfecture, à la date du 1er juin, une circulaire rappelant les prescriptions de la loi relativement à la fabrication des médailles, jetons et pièces de fantaisie.

Il résulte de la législation sur la matière :

1° Que toute personne qui veut éditer des médailles, jetons, etc., doit en obtenir l'autorisation du ministère de l'intérieur, autorisation qui satisfait à la fois à l'arrêté du 3 germinal, an IX, et tient lieu de celle que prescrit le décret du 17 février 1852 ;

2° Que, pour frapper ou faire frapper ces médailles, jetons, etc., ailleurs qu'à l'hôtel de la Monnaie, il faudrait une autorisation du ministère des finances. (Ce serait une autorisation qui n'a pas de précédents);

3° Que, pour se servir d'un balancier, pour les besoins d'une industrie quelconque ou pour conserver celui dont l'industriel serait détenteur, l'autorisation doit en être obtenue à la préfecture.

—

On vient d'afficher un arrêté préfectoral qui détermine les époques et la durée du chômage, en 1873, sur les lignes navigables qui mettent le nord de la France en communication avec Paris et la Belgique.

—

M. Brasseur, receveur des domaines à Cambrai, est nommé receveur de première classe à Lille.

—

Au concours régional de Versailles, un cultivateur du Nord, M. Carlier, d'Orchies, a obtenu une médaille d'or pour son exposition de betteraves.

—

Parmi les médailles accordées par le jury du Salon de 1873, nous remarquons les suivantes décernées à des artistes du Nord :

Peinture MM. Billet, de Cantin et de Coninck, de Méteren.

Sculpture : M. Laoust, pour sa stutue d'un *Jeune Pâtre*.

—

La police belge a mis en état d'arrestation ces jours derniers, l'auteur du vol d'un cheval commis à Roubaix au préjudice d'un marchand de charbon, M. B.. Le coupable est le nommé Vancranest, domestique, domicilié en cette ville.

Cet homme avait vendu le cheval à un fermier des environs de Gand, contre une somme de mille francs; au moment de terminer l'affaire, l'acheteur s'aperçut qu'il n'avait pas assez d'argent chez lui et pria le vendeur de revenir le lendemain. Mais cette condition ne convenait pas à Vancranest qui avait hâte de se débarrasser du quadrupède. Avec une certaine insistance il demanda au fermier un à-compte de 500 fr. qui lui fut refusé, celui-ci ayant conçu des soupçons. Quelques instants après la police de Gand en tournée d'informations entrait dans la ferme, et mettait la main sur celui qu'elle cherchait.

—

Un suicide a été constaté ce matin dans une maison de la rue de Flandre, 19. Un cabaretier, nommé Vamdenaulbrouck, a été trouvé pendu à la rampe d'un escalier.

Les motifs de ce suicide sont inconnus.

—

Un accident qui aurait pu avoir des conséquences graves est arrivé hier rue de la Dîme, à Tourcoing.

Le mur d'un magasin de charbon s'est écroulé subitement sur la voie pu-